



CONSEIL MUNICIPAL
CE 4^{ième} jour de MARS 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 1^{er} avril 2014 à 19h00.

Présents : M. Gilbert Rivard Maire
M. Alain Letarte Conseiller no.1
Mme Isabelle Proulx Conseillère no.4
Mme Sylvie Lafortune Conseillère no.5
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Absents : M. Jean-Pierre Julien Conseiller no.3

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 278-2014

Sur proposition de madame la conseillère Isabelle Proulx, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**VILLE DE DUPARQUET
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet
Mardi le 4 mars 2014**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance régulière du 4 février 2014

4. FINANCES

4.1 Approbation de la liste des comptes du mois de février 2014 : (36 018,43 \$)

5. AFFAIRES COURANTES

- 5.1 Demande exemption taxe de mutation (entreprise)
- 5.2 Demande de participation financière au Forum Jeunesse 2014
- 5.3 Intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 5.4 Financement des élections (suite)

- 5.5 Démission conseillère siège no.2
- 5.6 SSI 2013 : Rapport annuel
- 5.7 SSI 2013 : Distribution pointage 2013
- 5.8 M.A.D.A. . responsable
- 5.9 Cession d'une partie de lot transaction Steve Morin : autorisation de signature
- 5.10 Date pour le grand ménage des encombrants

6. TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Stavibel : LS578 : factures d'honoraires
- 6.2 CML entrepreneur, LS419 Réception provisoire
- 6.3 CML entrepreneur, LS578 Décompte progressif no.2

7. RÈGLEMENTS

- 7.1 Premier projet de règlement numéro 07-2014; règlement modifiant le règlement de zonage relativement à la zone 403 et assemblée publique
- 7.2 AVIS DE MOTION : Règlement sur les plans d'amplantation et d'intégration architecturale

8. DIVERS

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 279-2014

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2014

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2014.

4. FINANCES

Rés.280-2014

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2014 : (36 057,43 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte et secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 36 057,43 \$.

COMPTES À PAYER FÉVRIER 2014

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Alain Gagné	Contrat Neige	1 481,74 \$
Association Des Chefs SI	Cotisation	264,44 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	104,91 \$
Brigade Incendie	Alarme	168,00 \$
Brigade Incendie	Rencontre SSI La Sarre	74,00 \$
Brigade Incendie	Petite Caisse	100,00 \$
Commission Scolaire	Taxe Hôtel de Ville	261,08 \$
Commission Scolaire	Pavillon Duparquet	5 000,00 \$
Centre Hi-Fi	Cellulaire	172,41 \$
CIA informatique	Formate Ordinateur	431,16 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Dubé Larry	Contractuelle (Aqueduc)	39,00 \$

Eldorado gold Mines	Remboursement Taxes	3 621,43 \$
Excavation Lavoie	Fardier avec Marteau	893,93 \$
Garage Martin Macameau	Essence / eaux	140,41 \$
Garage Martin Macameau	Essence / café	138,09 \$
Hewitt Cat	Génératrice	1 127,96 \$
Industrie canada	Renouvellement Radio	123,00 \$
Larouche Bureautique	Photocopieur	186,66 \$
Les Entreprises JLR	Contrat Janvier	2 346,48 \$
Les Entreprises JLR	Contrat Février	2 346,48 \$
M Roy Electrique	Luminaire Rues	1 427,93 \$
Norfil	Produit Entretien	122,41 \$
Pelletier Mylène	Entretien Ménager	150,00 \$
Pelletier Mylène	Entretien Ménager	150,00 \$
Petite Caisse	Bris Pompe (Avis Public)	141,60 \$
Poste Canada	Timbres	144,87 \$
Produit Pétrolier PPH	Crédit Enlever en Double	20,52 \$
Produit Pétrolier PPH	Garage	1 548,92 \$
Produit Pétrolier PPH	Bibliothèque	725,56 \$
Produit Pétrolier PPH	Garage / Diesel	1 462,96 \$
Produit Pétrolier PPH	Garage	1 306,06 \$
Quincaillerie Palmarolle	Vis	18,95 \$
Registre Foncier	Avis Mutation	4,00 \$
Registre Foncier	Avis Mutation	4,00 \$
Réseau Ville Village en Santé	Abonnement	50,00 \$
Société Assurance Automobile	Immatriculation	3 229,11 \$
Sun Média	Avis Public	142,57 \$
Sun Média	Avis Public	142,57 \$
Techni-Lab	Test Eaux	466,80 \$
Techni-Lab	Test Eaux	259,84 \$
Techni-Lab	Test Eaux Novembre	225,35 \$
Techn-Sub	Pompe	4 492,23 \$
		36 057,43 \$

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 DEMANDE EXEMPTION TAXE DE MUTATION (ENTREPRISE)

ATTENDU QUE le conseil municipal, lors de sa séance régulière du 5 février 2013, avait étudié une demande d'annulation de la taxe de mutation des mêmes propriétaires de cette entreprise; la décision du conseil a été, à ce moment-là, de ne pas annuler la taxe de mutation, mais de faciliter le paiement en acceptant 3 versements égaux, répartis sur 3 années 2013, 2014, 2015, sans intérêts.

ATTENDU QUE les propriétaires de l'entreprise ont adressé une deuxième lettre à la Ville le 28 janvier 2014 afin d'obtenir du conseil municipal l'annulation de la taxe de mutation.

Rés.281-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement de maintenir la décision de ne pas annuler la taxe de mutation de l'entreprise, mais cette fois-ci, de faciliter le paiement en étalant en versements égaux répartis sur 5 années, c'est-à-dire selon les échéances qui suivent :

Le 31 décembre 2013, le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2015, le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. De plus, à défaut du paiement à l'échéance, alors les intérêts continuent de s'appliquer.

5.2 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FORUM JEUNESSE 2014

ATTENDU QUE Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue demande à la ville de Duparquet une contribution financière à l'occasion des activités du Forum Jeunesse qui auront lieu le 7 juin 2014 à Duparquet.

Rés.282-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté unanimement de contribuer pour une somme de 100,00 \$ au Forum jeunesse qui aura lieu à Duparquet le 7 juin 2014.

5.3 INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La secrétaire-trésorière Lise Boucher dépose au présent conseil les formulaires « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* »; tous les membres du conseil ont rempli l'exigence de déclaration.

5.4 FINANCEMENT DES ÉLECTIONS (SUITE)

En vertu de l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), les candidats de l'élection du 3 novembre 2013, doivent transmettre dans les 90 jours suivant le jour du scrutin, le rapport ayant trait à la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100 \$ ou plus sur le formulaire prescrit par le Directeur général des élections.

La présidente d'élection Lise Boucher dépose au présent conseil les formulaires des candidats suivants : Madame Monique Baril, Madame Wandalina Therrien, Madame Solange Gamache, Madame Sylvie Lafortune ainsi que celle de Monsieur Alain Letarte qui figure comme un deuxième dépôt étant donné qu'une erreur mineure s'est glissée dans le formulaire.

Les documents originaux seront envoyés au Directeur général des élections.

5.5 DÉMISSION CONSEILLÈRE SIÈGE NO.2

La secrétaire-trésorière Lise Boucher dépose au présent conseil la lettre de démission de madame Monique Baril conseillère au siège no.2. Il est donc constaté la vacance du siège no.2 et la date de l'élection partielle sera connue dans les 30 jours.

Rés.283-2014

De plus, le conseil souhaite remercier madame Monique Baril pour ses années d'implication comme conseillère depuis 1998. Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement d'adresser une lettre de remerciement à madame Baril.

5.6 SSI 2013 : RAPPORT ANNUEL

Attendu que le conseil prend connaissance du rapport annuel des activités 2013 pour le service de sécurité incendie, c'est-à-dire du plan de mise en œuvre pour l'année 2013 ainsi que les tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance.

Rés.284-2014

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2013 et d'autoriser la directrice générale Lise Boucher à transmettre le rapport à la Municipalité régionale de comté de l'Abitibi-Ouest.

5.7 DISTRIBUTION POINTAGE 2013

Monsieur le maire commente le fait que le service de sécurité incendie a reçu de la Ville de Duparquet 2 000,00 \$ pour ce que l'on appelle au budget le « pointage 2013 ». Le document fait état de la distribution de ce montant entre les pompiers selon le mérite entendu entre eux.

Rés.285-2014

Les membres du conseil ont pris connaissance de la distribution; il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

5.8 M.A.D.A. . RESPONSABLE

Considérant que la Ville de Duparquet accorde de l'importance dans l'amélioration des conditions de vie et inclut les aînés dans la vie sociale de la communauté;

Considérant que le conseil municipal a créé un poste des familles et des aînés au sein du conseil pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la Ville;

Considérant que la Ville a adhéré à la démarche M.A.D.A. entreprise par la MRC d'Abitibi-Ouest lors de la séance régulière du 4 juin 2013 et monsieur le maire Gilbert Rivard fut désigné temporairement à ce moment-là;

Rés.286-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, appuyé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement de désigner madame la conseillère Isabelle Proulx, la responsable des questions liées à la famille et du dossier des aînés.

5.9 CESSION D'UNE PARTIE DE LOT TRANSACTION STEVE MORIN : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QU'une transaction dont les termes et conditions sont acceptés a été signée le 3 décembre 2013 entre la Ville de Duparquet et Steve Morin;

ATTENDU QUE le notaire prépare le contrat pour formaliser la cession du terrain que la Ville a convenu de céder à Steve Morin;

Rés.287-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté à l'unanimité que monsieur le maire Gilbert Rivard et la directrice générale Lise Boucher sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet le contrat de cession de terrain prévu dans la transaction avec Steve Morin.

5.10 DATE POUR LE GRAND MÉNAGE DES ENCOMBRANTS

Comme à chaque printemps, le conseil prévoit une journée où il sera ramassé les effets encombrants à l'occasion du grand ménage. Selon la disponibilité du sous-traitant de la collecte des matières résiduelles, le conseil arrête dans la semaine du 25 mai au 30 mai 2014.

De plus, il serait souhaitable de réserver un espace dans le Journal « *Le Grand Héron* » afin d'expliquer aux citoyens quels encombrants seront ramassés à cette journée.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 STAVIBEL : LS578 & LS419 : FACTURES D'HONORAIRES

ATTENDU QUE LS419 est le projet conduite d'aqueduc sur le chemin du Lac et que la firme Stavibel fait la surveillance de ces travaux;

ATTENDU QUE LS578 est le projet de conduite d'aqueduc sur le chemin du lac et la rue Desmarais et que la Firme Stavibel fait la surveillance de ces travaux;

ATTENDU QUE ces ouvrages ainsi que la surveillance des travaux sont subventionnés à 100% dans le cadre de la programmation TECQ et que la Ville a déjà encaissé une avance de fonds;

Rés.288-2014

Après avoir examiné le sommaire des engagements dans le cadre de cette subvention et que les sommes sont disponibles, en conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement de payer les honoraires de surveillance à Stavibel au 31 décembre 2013 :

- LS578 : facture no.1018829 au montant de 9 284,52 \$ incluant les taxes applicables;
- LS419 : facture no. 1111181 au montant de 384,88 \$ incluant les taxes applicables;
- LS578 : facture no. 1111417 au montant de 6 902,81 \$ incluant les taxes applicables.

6.2 CML ENTREPRENEUR, LS419 RÉCEPTION PROVISOIRE

ATTENDU QUE LS419 est le projet conduite d'aqueeduc chemin du Lac ;

ATTENDU QUE l'ingénieur de Stavibel a approuvé la réception provisoire et le décompte progressif #2 conformément au contrat avec l'entrepreneur;

ATTENDU QUE ces ouvrages sont subventionnés à 100% dans le cadre de la programmation TECQ et que la Ville a déjà encaissé une avance de fonds;

Rés.289-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Proulx, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement de payer CML entrepreneur inc. sur le LS419 pour le décompte progressif #2 au 31 décembre 2013 de 22 743,06 \$ incluant les taxes applicables.

6.3 CML ENTREPRENEUR, LS578 DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.2

ATTENDU QUE LS578 est le projet de réfection de 2 conduites d'eau potable soit le Chemin du Lac et la rue Desmarais;

ATTENDU QUE l'ingénieur de Stavibel approuve le décompte progressif #2 au 31 décembre 2013 pour les quantités exécutées et les montants établis conformément au contrat.

ATTENDU QUE ces ouvrages sont subventionnés à 100% dans le cadre de la programmation TECQ et que la Ville a déjà encaissé une avance de fonds;

Rés.290-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement de payer CML entrepreneur inc. sur le LS578 pour le décompte progressif #2 de 109 053,58 \$ incluant les taxes applicables.

7. RÈGLEMENTS

7.1 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2014; RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT À LA ZONE 403 ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT qu'un projet de garage dans la zone 403 a été présenté à la Ville de Duparquet et que sa hauteur est d'environ 10 m alors que la hauteur maximale autorisée pour un bâtiment accessoire dans cette zone est de 5 m ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Duparquet considère que la hauteur projetée aura peu d'incidence négative sur le voisinage si le bâtiment est localisé à une certaine distance des terrains voisins ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil municipal du 7 janvier 2014;

Rés.291-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, appuyé par madame la conseillère Isabelle Proulx, et résolu d'adopter le présent règlement.

1. Le présent règlement est intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage relativement à la zone 403 » et porte le numéro 07-2014. Il modifie le Règlement de zonage de la Ville de Duparquet, numéro 269, tel que modifié par le règlement 06-2008.

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu le 31 mars 2014 à 19 h 30, au Centre des Loisirs situé au 79, rue Principale, à Duparquet.

2. La page 75 du Règlement de zonage est modifiée en remplaçant, dans la colonne de la zone 403 et à la ligne «Hauteur maximale bâtiment accessoire», l'inscription de « 5 » par « 5 (1) », et par l'ajout de la note suivante au bas du tableau : « (1) La hauteur maximale est de 10,5 m si le bâtiment est localisé à plus de 5 m de la limite d'un terrain appartenant à un autre propriétaire. ».

3. Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

7.2 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

AVIS DE MOTION Madame Sylvie Lafortune donne avis de motion pour un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Isabelle Proulx rappelle que le défi 5-30 est commencé par une marche en plein air et qu'une activité brochette de fruits se tiendra le 4 avril prochain.

Madame la conseillère Solange Gamache rappelle à son tour la soirée qui se tiendra le 22 mars prochain sous le thème « les années 80 ».

9. PAROLE AU PUBLIC

- Question sur la taxation des matières résiduelles;
- Taxation de l'avenue du Boisé comparée aux municipalités environnantes quant aux incitatifs et à la promotion; baisse des coûts lorsque frontage des 2 côtés de l'avenue;
- Mauvaise information donnée à une citoyenne concernant le dézonage d'une partie de l'avenue du Boisé;
- Poteaux pour les services publics avenue du Boisé . coûts 10 000 \$
- Bouton intercom à l'hôtel de ville pour les citoyens ne pouvant pas monter au 2^{ième} étage;
- Implantation poteau d'hydro rue de la Caserne;
- Conduite d'amenée deégout sanitaire du Chemin du Lac à la cuisine de traitement;
- Rencontre programmée sur le champ avec le comité des Loisirs et les membres du conseil municipal le 11 mars 2014 à 19 h 00;

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.292-2014

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par madame la conseillère Isabelle Proulx, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h50.